

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant la cession à la ville de Caluire et Cuire d'un terrain communautaire situé sur son territoire 304, chemin de Wette Faÿs.

Il s'agit d'une parcelle de 2 274 mètres carrés reçue dans le cadre du transfert des biens du service des eaux de la ville de Lyon à la Communauté urbaine mais qui, depuis de nombreuses années n'étant plus affectée, faisait l'objet d'une location à une entreprise de dépannage automobile.

La Communauté urbaine n'ayant pas l'usage de cette parcelle qui vient d'être libérée, monsieur le maire de Caluire et Cuire en a sollicité la cession au profit de sa Commune afin de l'incorporer aux équipements municipaux contigus.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette cession interviendrait au prix de 1 300 000 F conforme à l'estimation des domaines et payable en cinq annuités successives de 260 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Vu la demande de monsieur le maire de Caluire et Cuire ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 1 300 000 F en recettes - compte 775 100 - fonction 651,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 300 000 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 651 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 651.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,